

CALENDRIER 2020

des formations et examens

Jeunesse et Sports en Polynésie française



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FORMATIONS PROFESSIONNELLES PROGRAMMEES EN 2020 PAR L'INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (I.J.S.P.F.)

	LIEU	INSCRIPTIONS	PROGRAMMATION	CONDITIONS D'ACCES	OBSERVATIONS
STAGE DE RECYCLAGE DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (C.A.E.P.- M.N.S.)	I.J.B. Pirae	Du 18 octobre au 20 décembre 2019	Durée : 18 heures Du 19 au 21 février 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme conférant le titre de maître nageur sauveteur ; - P.S.E.1 ou équivalent, à jour de la formation continue annuelle ; - Certificat médical de non-contre-indication à l'exercice de la profession de MNS. 	Coût de formation : 21 600 XPF <i>(minimum 7 stagiaires)</i>
	Tahiti	Du 16 octobre au 18 décembre 2020	Durée : 18 heures Du 17 au 19 février 2021		
STAGE DE RECYCLAGE DE MONITEUR DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE DIPLOMÉ ÉTAT (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS)	I.J.B. Pirae Tahiti	Du mardi 12 novembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020	Durée : 21 heures Du mardi 10 au jeudi 12 mars 2020 <i>Sous réserve de confirmation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme professionnel en plongée subaquatique délivré par l'Etat ; - Certificat médical de non contre-indication à la pratique et enseignement de la plongée. 	Coût de formation : 35 700 XPF <i>(minimum 8 stagiaires)</i>
FORMATION AU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « SPORT-SANTÉ »	I.J.B. Pirae Tahiti	Du lundi 2 décembre 2019 au jeudi 30 janvier 2020	Durée : 60 heures (2 semaines) Du lundi 30 mars au jeudi 9 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Titre ou qualification professionnelle d'encadrement, de niveau IV minimum dans le champ du sport, à jour de formation continue, le cas échéant ; - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical, en cours de validité, de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de sa discipline. 	Coût de formation : 36 000 XPF <i>(minimum 10 stagiaires)</i>
FORMATION AU CERTIFICAT PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN D'ACCOMPAGNATEUR D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE PLEINE NATURE (C.P.P.A. A.P.P.N.) MENTION « SNORKELING »	I.J.B. Pirae Tahiti	Du lundi 27 janvier au vendredi 27 mars 2020	Durée : 150 heures (5 semaines) Du lundi 25 mai au vendredi 26 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée aquatique ; - Attestation de réussite à un 100 mètres nage libre, départ plongé, avec remontée en surface d'un objet immergé à une profondeur de 1,80 à 2,50 mètres, effectué dans un temps égal ou inférieur à 2 minutes 30 secondes. 	Coût de formation : 120 000 XPF <i>(minimum 10 stagiaires)</i>
FORMATION AU C.P.P.A. A.P.P.N. MENTION « RANDONNÉE À VÉLO »	I.J.B. Pirae Tahiti	Du jeudi 21 mai au mardi 21 juillet 2020	Durée : 150 heures (5 semaines) Du lundi 21 septembre au vendredi 23 octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée aquatique ; - Attestation de satisfaction aux exigences préalables à l'entrée en formation 	Coût de formation : Se renseigner auprès de l'I.J.S.P.F. <i>(minimum 10 stagiaires)</i>
FORMATION AU C.P.P.A. A.P.P.N. MENTION « RANDONNÉE À JET-SKI ET ENGS TRACTÉS »	à définir	Du jeudi 9 juillet au mercredi 9 septembre 2020	Durée : 150 heures (5 semaines) Du lundi 9 novembre au vendredi 11 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du jet-ski ; - Attestation de réussite à un 100 mètres nage libre, départ plongé, avec remontée en surface d'un objet immergé à une profondeur de 1,80 à 2,50 mètres, effectué dans un temps égal ou inférieur à 2 minutes 30 secondes ; - Permis mer côtier ou titre équivalent ou supérieur ; - Certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR). 	Coût de formation : Se renseigner auprès de l'I.J.S.P.F. <i>(minimum 10 stagiaires)</i>
FORMATION AU CERTIFICAT DE SPECIALISATION « DIRECTEUR DE PLONGÉE » Associé à la mention Plongée subaquatique du B.P.P. G.A.P.P.N.	I.J.B. Pirae Tahiti	Du jeudi 16 juillet au mercredi 16 septembre 2020	Durée : 35 heures (1 semaine) Du lundi 16 au vendredi 20 novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - B.P.P. G.A.P.P.N. mention « plongée subaquatique » ; - 100 plongées d'encadrement en P.F. depuis l'obtention diplôme, attestées par les directeurs de plongée ; - Certificat médical de non contre-indication à l'exercice et l'encadrement de la plongée subaquatique. 	Coût de formation : 35 000 XPF <i>(minimum 6 stagiaires)</i>

EXAMENS PROFESSIONNELS PROGRAMMES EN 2020 PAR LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (D.J.S.)

	LIEU	INSCRIPTIONS	DATES D'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCES
<p align="center">BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN D'ÉDUCATEUR SPORTIF (B.P.P. E.S.) MENTION GOLF</p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du lundi 2 décembre 2019 au jeudi 30 janvier 2020	Du 30 mars au 3 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans au moins le jour de l'examen ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du golf ; - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Attestation d'expérience d'encadrement de 200 heures minimum, délivrée par le directeur ou référent technique de la Fédération polynésienne de golf ; - Attestation de niveau de jeu, précisant l'index de jeu et la réalisation des scores, délivrée par le directeur ou référent technique de la Fédération polynésienne de golf : <u>Femme</u> : un index de jeu égal ou inférieur à « 7.4 » et avoir réalisé au minimum 2 cartes avec un score inférieur ou égal au « Standard Scratch Score plus 7 » dans des grands prix ou des épreuves nationales ou internationale. Une seule carte par épreuve pourra être reconnue. <u>Homme</u> : index de jeu égal ou inférieur à « 5.4 » et avoir réalisé au minimum 2 cartes avec un score inférieur ou égal au « Standard Scratch Score plus 5 » dans des grands prix ou des épreuves nationales ou internationale. Une seule carte par épreuve pourra être reconnue.
<p align="center">BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN DE GUIDE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (B.P.P. G.A.P.P.N.) MENTION PLONGÉE SUBAQUATIQUE</p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du lundi 3 février au vendredi 3 avril 2020	Du mardi 2 juin au vendredi 13 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans au moins le jour de l'examen ; - Certificat médical de moins d'un an de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la plongée subaquatique ; - Expérience de 50 plongées d'encadrement validées sur un carnet de plongée ou attestées par un moniteur de plongée ; - P.S.E.1 ou équivalent ou supérieur, à jour de la formation continue ; - Permis mer côtier ou titre équivalent ou supérieur ; - Certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR) ; - Qualification en secourisme subaquatique depuis moins de deux ans, ou à jour de sa formation continue, ou attestation de recyclage délivrée par un moniteur de plongée ; - Qualification de moniteur CMAS 1 étoile ou moniteur ISO 24802-1, ou équivalent ou supérieur.
<p align="center">BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN D'ÉDUCATEUR SPORTIF (B.P.P. E.S.) MENTION LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES</p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du mercredi 13 mai au lundi 13 juillet 2020	Du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans au moins le jour de l'examen ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la lutte et de ses disciplines associées ; - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Brevet fédéral 2ème degré d'entraîneur de lutte délivré par la Fédération polynésienne de lutte et disciplines associées ou par la Fédération française de lutte et disciplines associées ; - Attestation d'expérience d'enseignement de 60 heures minimum, délivrée par le directeur technique de la Fédération polynésienne de lutte et disciplines associées.
<p align="center">CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « DIRECTEUR DE PLONGÉE » Associé à la mention Plongée subaquatique du B.P.P. G.A.P.P.N.</p>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du vendredi 24 juillet au jeudi 24 septembre 2020	Mardi 24 et mercredi 25 novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - B.P.P. G.A.P.P.N. mention « plongée subaquatique » ; - 100 plongées d'encadrement en P.F. depuis l'obtention du diplôme, attestées par les directeurs de plongée ; - Certificat médical de non contre-indication à l'exercice et l'encadrement de la plongée subaquatique ; - ET : soit attestation de participation à une formation préparatoire à ce C.S. ; soit un des diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - plongeur niveau 5 délivré par la F.F.E.S.S.M., la F.S.G.T., le S.N.M.P ou l'A.N.M.P. ; - moniteur fédéral de la F.F.E.S.S.M. ou de la F.S.G.T. ; - instructeur correspondant à la norme ISO 24802-2.

EXAMENS **NON PROFESSIONNELS** PROGRAMMES EN **2020** PAR LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (D.J.S.)

	CENTRE D'EXAMEN	INSCRIPTIONS	DATES D'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCES
BREVET DE SURVEILLANT AQUATIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE (B.S.A.)	Bora Bora	Du 13 janvier au 12 février 2020	Jeudi 12 mars 2020	- 18 ans au moins le jour de l'examen ; - P.S.C.1 ou équivalent ; - Aptitude médicale ; - Attestation de participation à une formation préparatoire au B.S.A. de moins d'un an à la date de l'examen. Les formations préparatoires au BSA sont dispensées par des organismes agréés par la D.J.S.
	Tahiti	Du 20 janvier au 20 février 2020	Vendredi 20 mars 2020	
	Huahine	Du 25 février au 25 mars 2020	Samedi 25 avril 2020	
	Tahiti	Du 20 avril au 20 mai 2020	Samedi 20 juin 2020	
	Tahiti	Du 21 septembre au 21 octobre 2020	Samedi 21 novembre 2020	

ORGANISMES AGREES PAR LA D.J.S., A CONTACTER POUR UNE FORMATION PREPARATOIRE AU B.S.A.

Cercle des nageurs de Papeari	Thierry LERAMBERT - 40 42 20 79 / 87 79 51 31	nitrox@mail.pf
CSP 987 - Comité de secourisme polynésien et de protection civile	Maori PANI - 87 74 41 23 / 87 77 25 26	csp987@gmail.com
CONFORM HSCT	Christophe BORDERIE - 40 52 56 00 / 87 30 53 03	contact@conform.pf
FPPC - Fédération polynésienne de protection civile	Alwind MANUTAHU - 87 79 38 30 / 87 71 88 13	f.p.secourisme@mail.pf
ISLV Formation (Bora Bora)	Fabrice VOLAT - 89 52 78 11	islv.formatation@gmail.com
Tahiti nui BSA	Poaru MAONO - 87 29 22 29	pmaono@yahoo.fr
UT/FSCF - Union territoriale de la fédération sportive et culturelle de France	Sylvie TEARIKI - 40 42 99 01 / 87 78 11 62	fscf.pf@gmail.com
Tahiti iti natation sauvetage	Benoît PUJOL - 89 51 48 32	bh.pujol@hotmail.com
Fenua sauvetage natation	Flora IDJERI - 89 25 34 19	fenuasauvetagenation@gmail.com

LE B.S.A. - BREVET DE SURVEILLANT AQUATIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

DIPLOME NON PROFESSIONNEL délivré par la Polynésie française, **reconnaisant des compétences pour :**

- organiser et surveiller des baignades accueillant un public de mineurs ;
- intervenir en cas d'accident.

Textes de référence

- Délibération n°2004-17/APF du 22 janvier 2004 modifiée
- Arrêté n°463/CM du 12 mars 2004 modifié

Formation préparatoire à l'examen, obligatoire

Durée minimum de 20 heures portant sur :

- Module 1 : Préparation aux épreuves aquatiques (Minimum : 10 heures)
- Module 2 : Secourisme (Minimum : 6 heures)
- Module 3 : Organisation, prévention, réglementation (Minimum : 4 heures)

Epreuves de l'examen

- Parcours de 100 mètres nage libre avec obstacles en 2 minutes 30 au plus ;
- Action du sauveteur sur le noyé (sauvetage avec engin de flottaison) ;
- Parcours de 50 mètres de sauvetage avec mannequin en 1 minute 45 au plus ;
- Premiers secours aux accidentés et noyés.
- Oral relatif aux prérogatives, responsabilités et conditions d'exercice du surveillant aquatique, l'organisation d'une baignade et la prévention des noyades.

Examen de révision

Tous les 5 ans au plus, attestant du maintien à niveau des compétences.

Pour information, LES FORMATIONS EN SECOURISME

notamment : **PSC1** (Prévention et secours civiques de niveau 1, ancien AFPS), **PSE1** (Premiers Secours en Equipe de niveau 1, ancien AFCSAM), **PSE2** (Premiers Secours en Equipe de niveau 2, ancien CFAPSE) et **BNSSA** (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) sont organisées par des associations agréées par la Direction de la Défense et de la Protection Civile (D.D.P.C.)

Contact : Tél. : 40 46 85 17 – direction-protection-civile@polynesie-francaise.prf.gouv.fr

BREVET PROFESSIONNEL POLYNESIEN D'EDUCATEUR SPORTIF (B.P.P.E.S.)

LE B.P.P.E.S. est un diplôme créé en 2015, qui confère l'aptitude et la qualification générale à **encadrer, en autonomie, auprès de tout public, une activité professionnelle à finalité éducative, dans le domaine des activités physiques et sportives.**

Le diplôme s'obtient dans une mention

- soit à l'issue d'une formation,
- soit par un examen,
- soit par validation des acquis de l'expérience.

Va'a	Judo
Basket-ball	Volley-ball
Tennis	Karaté
Golf	Lutte

par capitalisation de **6 unités de compétences**

Unités de compétences transversales	
UC 1	Participer au fonctionnement de la structure
UC 2	Conduire un projet d'action
UC 3	Préparer une action d'animation
Unités de compétences spécifiques à la mention	
UC 4	Encadrer un groupe dans la mention
UC 5	Conduire une action éducative dans la mention
UC 6	Conduire un cycle de perfectionnement sportif dans la mention

Conditions d'accès

Avoir 18 ans au moins, être apte médicalement et titulaire du PSC1,
pour la formation : satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de la mention et être admis aux épreuves de sélection ;
pour l'examen : détenir les pré-requis prévus par la mention.

Formation : **450 heures** minimum en alternance, dont :

- **300 heures au moins en centre,**
- **150 heures minimum de situation d'alternance en structure.**

Epreuves de l'examen

- **Epreuve « projet »** (UC1 et 2) : constitution d'un dossier de 10 pages minimum, hors annexes, relatif à un projet réalisé.
- **Epreuve pédagogique « apprentissage »** (UC3, 4 et 5) : production d'un dossier sur un cycle d'apprentissage, conduite d'une séance suivie d'un entretien.
- **Epreuve « perfectionnement sportif »** (UC6) : production d'un dossier sur la planification de l'entraînement, conduite d'une séance suivie d'un entretien.

Textes réglementaires : Consultables sur le site : www.service-public.pf/djs rubrique « Formations & Examens », « les diplômes professionnels ».

BREVET PROFESSIONNEL POLYNESIEN DE GUIDE D'ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (B.P.P. G.A.P.P.N.)

LE B.P.P. G.A.P.P.N. est un diplôme créé en 2017, qui confère l'aptitude et la qualification générale à **encadrer et animer, auprès de tout public, en autonomie, à titre professionnel, une activité physique de pleine nature, dans un objectif de découverte du milieu naturel polynésien.**

Le diplôme s'obtient dans une mention

- soit à l'issue d'une formation,
- soit par un examen,
- soit par validation des acquis de l'expérience.

Activités lagunaires
Plongée subaquatique
Randonnée pédestre

par capitalisation de **6 unités de compétences** :

Unités de compétences transversales	
UC 1	Communiquer avec la clientèle
UC 2	Participer au fonctionnement de la structure
UC 3	Organiser une excursion
Unités de compétences spécifiques à la mention	
UC 4	Maîtriser les connaissances, les techniques et le matériel nécessaires à la conduite de l'activité dans la mention
UC 5	Encadrer une excursion dans la mention
UC 6	Faire découvrir l'environnement naturel dans la mention

Conditions d'accès

Avoir 18 ans au moins et être apte médicalement,
pour la formation : satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de la mention et être admis aux épreuves de sélection ;
pour l'examen : être titulaire du PSE1 et détenir les pré-requis prévus par la mention.

Formation : **680 heures** minimum en alternance, dont :

- **400 heures au moins en centre,**
- **280 heures minimum de situation d'alternance en structure.**

Epreuves certificatives

- **Epreuve 1** (UC1, 5 et 6) : mise en situation d'encadrement d'un public suivie d'un entretien.
- **Epreuve 2** (UC2 et 3) : production d'un dossier relatif à une excursion réalisée par le candidat et entretien.
- **Epreuve 3** (UC4) : épreuve technique déterminée par l'arrêté de mention, comprenant une vérification de connaissances, orale ou écrite.

La mission de l'accompagnateur consiste à **encadrer et animer une activité physique de pleine nature, dans un objectif de découverte et de loisir**, en veillant à la sécurité des pratiquants et dans le respect des réglementations en vigueur.

L'accompagnateur participe également au fonctionnement de la structure en assurant, notamment, la commercialisation des activités ainsi que la gestion et la maintenance du matériel.

Le diplôme s'obtient dans une mention

- soit à l'issue d'une formation,
- soit par validation des acquis de l'expérience.

En cours de création :

**Snorkeling
Randonnée à vélo
Jet-ski et engins tractés**

par capitalisation de 3 unités de compétences

UC 1	Accueillir le public
UC 2	Encadrer une sortie dans un objectif de découverte et de loisir
UC 3	Assurer la protection des pratiquants et des tiers

Conditions d'accès à la formation

- Avoir 18 ans au moins,
- être apte médicalement,
- être titulaire du PSC1,
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de la mention et être admis aux épreuves de sélection.

Formation : 150 heures minimum.

La formation comprend au **minimum 10 mises en situation d'encadrement de publics**, sous la responsabilité d'un formateur ou d'un professionnel de l'activité au sein d'une entreprise.

Epreuves de l'examen

- **Epreuve 1** (UC1 et 2) : mise en situation d'encadrement d'un public d'1 heure 10 minutes au plus, suivie d'un entretien de 20 minutes au plus.
- **Epreuve 2** (UC3) se compose :
 - d'un test de vérification de connaissances, écrit ou oral ;
 - et d'un test technique déterminé par l'arrêté de mention.

LA MENTION « PLONGEE SUBAQUATIQUE » confère les prérogatives pour :

- **encadrer**, en exploration, **une palanquée jusqu'à 40 mètres** ;
- **initier à la plongée en scaphandre jusqu'à 6 mètres**, sans objectif de formation ;
- **encadrer et initier à la randonnée subaquatique** dans le but de faire découvrir la faune et la flore sous-marines.

Le guide est autonome sur le site de plongée, mais **exerce sous l'autorité d'un directeur de plongée** présent au sein de l'établissement, titulaire d'un B.E.E.S. 1^{er} degré, option plongée subaquatique, ou équivalent ou supérieur.

Exigences préalables à l'entrée en formation

Justifier d'une expérience minimale de 30 plongées depuis l'obtention de son dernier niveau, dont 10 au moins en autonomie et 5 au moins à plus de 30 mètres, et être titulaire :

- du permis côtier ou de tout titre supérieur ;
- au minimum de la qualification de plongeur CMAS 2 étoiles, ou du diplôme de plongeur professionnel niveau 2 (DPP2) délivré par la Polynésie française, ou « *advanced open water* » ou équivalent.

Pré-requis pour accéder à l'examen

Justifier d'une expérience de 50 plongées d'encadrement et être titulaire :

- du permis côtier ou de tout titre supérieur ;
- du certificat restreint de radiotéléphoniste ;
- d'une qualification en secourisme subaquatique depuis moins de deux ans, ou à jour de sa formation continue ;
- d'une qualification de moniteur CMAS 1 étoile ou de moniteur ISO 24802-1 ou équivalent.

Epreuves certificatives

- **Epreuve 1** (UC1, UC5 et UC6) : mise en situation d'encadrement d'un public lors qu'une plongée dans l'espace de 0 à 40 mètres, suivi d'un entretien.
- **Epreuve 2** (UC2 et UC3) : production d'un dossier relatif à une excursion réalisée par le candidat et entretien.
- **Epreuve 3** (UC4) : plongée, dans l'espace de 0 à 40 mètres d'une durée de 30 minutes au plus, incluant un ou plusieurs exercices de sécurité, et vérification, orale ou écrite, des connaissances.

Observations : Des équivalences prévues par l'arrêté permettent d'être dispensé de certaines épreuves. L'UC4 est exclue de la V.A.E.

LES DIPLOMES PROFESSIONNELS DES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE JEUNESSE, DELIVRES PAR L'ETAT OU PAR LA POLYNESIE FRANÇAISE

Niveaux	FILIERE JEUNESSE	FILIERE SPORTIVE	ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE	FONCTION
II BAC + 4	D.E.S. J.E.P.S. - Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			Directeur de structure Expert dans sa discipline
	<i>Spécialité animation socio-éducative ou culturelle</i> <i>Se décline en mentions</i>	<i>Spécialité performance sportive</i> <i>Se décline en mentions</i>		
III BAC + 2	D.E. J.E.P.S. - Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			Coordonnateur projet ou équipe Spécialiste dans son activité Formateur de cadre Entraîneur dans sa discipline
	<i>Spécialité animation socio-éducative ou culturelle</i> <i>Se décline en mentions</i>	<i>Spécialité perfectionnement sportif</i> <i>Se décline en mentions</i>		
IV BAC	B.P. J.E.P.S. - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			Animateur ou Educateur ou Guide spécialisé dans une ou des activités
	<i>Spécialité animateur</i> <i>Se décline en mentions</i>	<i>Spécialité éducateur sportif</i> <i>Se décline en mentions</i>		
		B.P.P. E.S. Brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif <i>Se décline en mentions</i>	B.P.P. G.A.P.P.N. Brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature <i>Se décline en mentions</i>	
V BEP	C.P.J.E.P.S. - Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »			Accompagnateur ou Assistant Animateur
	B.P.A. A.Q. Brevet polynésien d'animateur option animateur de quartier		C.P.P.A. A.P.P.N. Certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature	

Diplômes délivrés par la Polynésie française

Mentions du B.P.P.E.S. créées au 31/12/2019

- ✓ Basket-ball
- ✓ Va'a
- ✓ Tennis
- ✓ Karaté et disciplines associées
- ✓ Judo-jujitsu
- ✓ Volley-ball et volley-ball de plage
- ✓ Lutte et disciplines associées
- ✓ Golf

Mentions du B.P.P.G.A.P.P.N. créées au 31/12/2019

- ✓ Activités lagonaires
- ✓ Plongée subaquatique
+ certificat de spécialisation « directeur de plongée »
- ✓ Randonnée pédestre



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CALENDRIER 2020

des formations et examens
Jeunesse et Sports en Polynésie française

Département
Formation (DF)

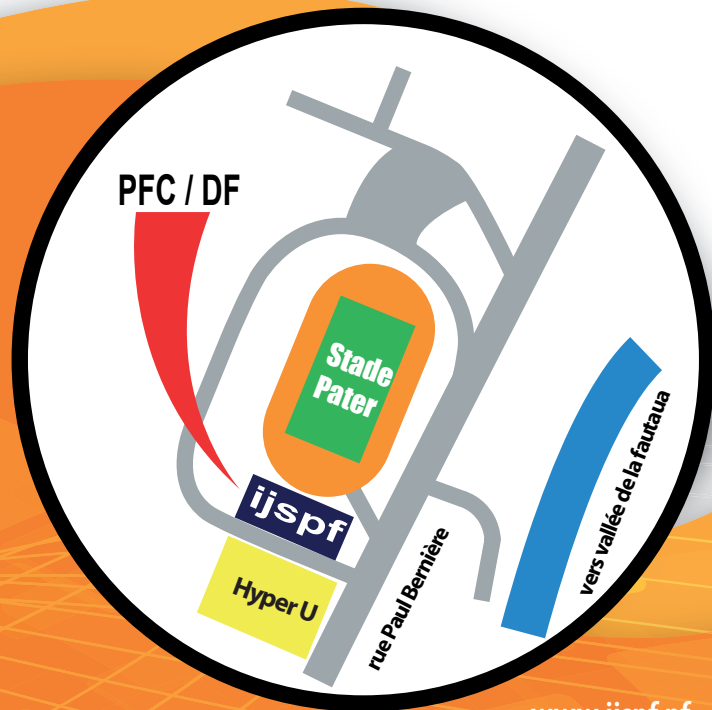
Adresse postale :
Institut de la jeunesse et des sports
de la Polynésie française
Département Formation
BP 1685 - 98713 Papeete

Pôle des Formations
et des Certifications (PFC)

Adresse postale :
Direction de la jeunesse et des sports
Pôle des Formations et des Certifications
BP 67 - 98713 Papeete

Ouverture au public

Du lundi au jeudi : de 7h30 à 15h30 - Le vendredi : de 7h30 à 14h30
Immeuble Jacques Bonno (IJB) - Bâtiment B - 1er étage
Rue Bernière - Pirae



Tél.: 40.43.86.46 ou 40.43.86.48
secretariat.formation@jeunesse.gov.pf

www.ijspf.pf
www.djs.gov.pf